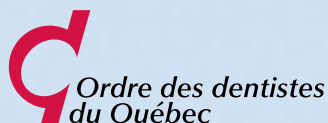


PLAN STRATÉGIQUE 2014-2019

UN PLAN STRATÉGIQUE
SUR CINQ ANS, POUR
POURSUIVRE LA MISSION
ET TRACER LA ROUTE
VERS LE FUTUR



*L'avenir,
tu n'as pas à le prévoir,
tu as à le permettre.*

— ANTOINE DE SAINT-EXUPÉRY

MISSION DE L'ORDRE

La raison d'être de l'Ordre des dentistes du Québec est la protection du public. Sa mission est d'assurer la qualité des services en médecine dentaire par le respect de normes élevées de pratique et d'éthique, et de promouvoir la santé buccodentaire auprès de la population du Québec.

OBJECTIFS : UN ACCÈS À DES SOINS BUCCODENTAIRES DE QUALITÉ POUR TOUS ET UNE GOUVERNANCE RENOUVELÉE

L'accès à des soins buccodentaires de qualité pour tous est un objectif qui repose sur deux grands enjeux : la qualité des actes posés dans le cadre de l'exercice de la profession, qui est à la base même de la mission de l'Ordre, et la nécessité que tous les Québécois aient accès à un diagnostic buccodentaire et à un plan de soins adapté, et ce, dans le but de préserver la santé et de l'améliorer. Dans un esprit de modernité et tout en conservant les acquis, l'Ordre s'intéressera de façon spécifique à la gouvernance de ses instances politiques et administratives.

VISION

Faire de la santé buccodentaire une composante incontournable de la santé globale afin que tous les Québécois aient accès à un diagnostic, à un plan de traitement et à des soins buccodentaires.

Sensibiliser les instances politiques, les institutions d'enseignement, l'ensemble des professionnels de la santé et le public en général à l'importance de la santé buccodentaire et aux conséquences des maladies buccodentaires sur la santé globale.

Mettre l'accent sur le développement futur de la profession et impliquer au premier chef les docteurs de la bouche, les dentistes.

VALEURS

L'Ordre se doit d'agir avec rigueur et intégrité. Ses actions, qui s'inscrivent dans le respect de tous, visent la prévention, la compétence, la responsabilisation et la cohérence.

L'Ordre est engagé socialement dans la promotion de la santé en général et de la santé buccodentaire en particulier ainsi que de toutes les composantes du système de santé. Cette valeur est aussi celle recherchée auprès des membres de la profession. À ce titre, l'Ordre des dentistes du Québec soutient la pratique des membres et vise à les outiller pour tendre à une pratique basée sur l'excellence.

Comme ordre et comme professionnels, il est fondamental de faire passer l'intérêt public avant l'intérêt privé.

Les dirigeants et membres des comités sont soumis, lorsqu'ils exercent des fonctions au sein de l'Ordre, à un code d'éthique.

ENJEUX

Les enjeux sont variés et importants.

L'enjeu sociétal est au premier chapitre. L'augmentation de la population vulnérable confrontera l'Ordre et les membres à des défis importants. Les coûts reliés aux soins dentaires pour le public, l'accès pour les personnes plus vulnérables, l'éducation et l'avènement de technologies toujours plus performantes sont autant d'éléments à prévoir et auxquels il faut consacrer des efforts importants.

La profession fait aussi face à de nouveaux enjeux, dont le vieillissement de la population, la modernisation des pratiques professionnelles du domaine buccodentaire, les programmes universitaires, l'intégration des nouveaux arrivants, la féminisation de la profession, la mobilité de la main-d'œuvre ainsi que l'éthique et la déontologie. Tous constituent des thèmes auxquels une attention particulière doit être accordée.

UNE APPROCHE D'INTERVENTION QUI FAVORISE LA PRÉVENTION

L'information, la promotion de la santé et la prévention des maladies et des accidents auprès des individus, des familles et des collectivités sont comprises dans le champ d'exercice du membre d'un ordre dans la mesure où elles sont reliées à ses activités professionnelles.

La prévention commence en s'assurant que les étudiants en médecine dentaire issus des facultés dentaires reçoivent une formation théorique et pratique complète, adaptée aux réalités démographiques et technologiques, et qu'ils acquièrent toutes les connaissances et habiletés requises.

Vient ensuite l'obligation pour tous les dentistes de tenir à jour leurs connaissances théoriques et de développer leurs habiletés cliniques au cours de leurs années de pratique. Des comportements éthiques et déontologiques correspondant aux plus hauts standards reconnus dans le monde professionnel sont essentiels.

Le dentiste est celui qui a acquis des compétences cliniques, qui a développé ses méthodes de communication et qui connaît et respecte les règles d'éthique et de déontologie. C'est aussi celui qui tient ses compétences diverses à jour et qui vise l'excellence en matière de soins à la population.

Le comité d'inspection professionnelle a élaboré un programme de surveillance générale renouvelé et le met de l'avant. Ce programme est un outil axé sur le soutien et la prévention. Il inclut des visites d'accompagnement pour tous les nouveaux inscrits au tableau des membres, des visites ciblées en fonction de pratiques qui présentent des risques potentiels plus élevés et d'autres visites régulières à fréquence variable pour tous les dentistes et en fonction de facteurs de risque.

La concertation entre les divers services de l'Ordre, dont l'inspection professionnelle, le syndicat, les Journées dentaires internationales et le Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de l'Ordre des dentistes du Québec, afin de réagir rapidement et de façon cohérente aux situations à risque est indispensable et doit se poursuivre. Un dialogue en continu avec les universités et les formateurs pour affronter les pratiques émergentes aidera à prévenir les problèmes en amont.

Prévenir, c'est informer les membres sur les meilleures pratiques, mais c'est aussi informer la population. L'hygiène buccale est essentielle à une bonne santé générale. Certaines pratiques et habitudes peuvent nuire à la santé de la bouche. Le dentiste est un partenaire de première ligne dans la promotion de la santé et la sensibilisation.

L'ajustement du fluorure à un taux optimal dans l'eau potable des villes et municipalités constitue une mesure de prévention par excellence. L'Ordre entend être un ambassadeur de sa promotion.

DES SOINS BUCCODENTAIRES DE QUALITÉ POUR TOUS

Cet objectif stratégique vise à donner accès à la population à un diagnostic buccodentaire, au même titre qu'un diagnostic médical, et aux traitements appropriés. Il passe par la sensibilisation du milieu médical, du public et des instances politiques à l'importance d'un tel diagnostic. La médecine dentaire, à l'instar de la médecine et de la pharmacie, est une pierre angulaire de la santé.

De nouveaux modèles de soins sont à développer pour répondre aux besoins changeants de la population. Les programmes universitaires et de formation continue devront s'adapter et s'orienter vers des formations qui favoriseront l'émergence de nouveaux modèles de pratique plus modernes et adaptés aux besoins des différentes clientèles. Les compétences des dentistes devront être utilisées pour l'amélioration de la santé globale dans un ensemble de soins propre à un individu. La complexité des traitements est en croissance. Tout cela suppose également un maintien constant de la qualité des actes qui constituent l'exercice de la médecine dentaire.

DES ACTIONS POUR FAVORISER L'ACCÈS POUR TOUS

- 1 **Établir** un leadership sociétal pour intervenir dans les grands dossiers et enjeux touchant la santé des Québécois. Cela implique des actions en continu auprès des instances politiques, des membres, des ordres professionnels de la santé, des institutions d'enseignement, de tous les partenaires de l'Ordre et du public afin de les sensibiliser à l'importance de la santé buccodentaire et des conséquences des maladies buccodentaires sur la santé globale. Ce leadership doit s'exercer avec les membres.
- 2 **Mettre sur pied** un comité d'experts pour faire la promotion de l'ajustement du taux de fluorure dans l'eau potable auprès des instances provinciales et municipales.
- 3 **Favoriser** les initiatives visant l'amélioration de l'accès aux soins buccodentaires pour les groupes de personnes vulnérables (examen et diagnostic buccodentaire pour les patients hébergés en CHSLD, initiatives *pro bono*, gérodentologie et couverture des soins).
- 4 **Intervenir** auprès des instances appropriées pour permettre l'usage de la radiologie portable.

DES ACTIONS POUR METTRE EN VALEUR L'EXPERTISE

- 5 **Immatriculer** les étudiants en médecine dentaire et les assujettir au Code de déontologie des dentistes.
- 6 **Bonifier** les programmes de formation universitaire relativement aux soins adaptés aux personnes en perte d'autonomie.
- 7 **Former** les dentistes aux spécificités liées aux interventions auprès de certaines populations, dont les personnes à mobilité réduite et les enfants.
- 8 **Rendre** la délivrance du permis conditionnelle à la réussite d'un stage auprès d'un maître de stage et y inclure une pratique dans des contextes diversifiés.
- 9 **Bonifier** la formation en déontologie et en droit (lois et règlements propres à l'exercice de la profession) et rendre la délivrance du permis conditionnelle à la réussite d'une évaluation spécifique.
- 10 **Revoir** la Politique sur la formation continue.
- 11 **Prioriser** les mesures d'amélioration de la pratique de la médecine dentaire par l'entremise du programme de l'inspection professionnelle, de la formation continue, de l'assistance aux membres et des communications.
- 12 **Revoir** les pratiques relatives aux stages imposés aux dentistes en exercice par les instances de l'Ordre et prévoir une évaluation avant et après ledit stage.
- 13 **Adopter** annuellement au moins deux lignes directrices destinées aux membres et portant sur des pratiques.
- 14 **Dynamiser et promouvoir** le programme d'agrément des services dentaires en milieu hospitalier.
- 15 **Inform** régulièrement les membres sur des aspects liés à leur pratique en y intégrant des outils.
- 16 **Mettre** en place des mesures systématiques de vérification de la pratique illégale de la médecine dentaire et informer davantage les membres sur ce qu'est une pratique illégale ou la tolérance de pratique illégale.
- 17 **Identifier** les modèles commerciaux indésirables qui touchent l'exercice de la médecine dentaire, exercer une vigie et vérifier les aspects comptables de la pratique.

DES ACTIONS QUI VISENT À SOUTENIR

- 18 **Instaurer** un programme de surveillance administrative des dentistes ayant des problèmes de santé.
- 19 Par l'intermédiaire du comité des jeunes membres, **voir à l'intégration** des jeunes dentistes.

LES RÈGLEMENTS ET LES PROCESSUS

Cet objectif vise à moderniser l'ensemble de la réglementation applicable afin qu'elle réponde de façon réaliste aux enjeux de la pratique de la médecine dentaire.

- 1 **Continuer** les travaux relatifs aux règlements liés à l'accès à la profession (règlement général, équivalences de diplôme et de formation, permis spéciaux) et documenter tous les processus de la direction du tableau et de l'admission.
- 2 **Assurer** un suivi du dossier relatif à la modernisation des pratiques dans le domaine de la santé buccodentaire et s'assurer que des mesures législatives pertinentes sont adoptées.
- 3 **Modifier, réviser et moderniser** la réglementation dont le Code de déontologie des dentistes.
- 4 **Adopter** un règlement visant l'immatriculation des étudiants.
- 5 **Modifier** la Loi sur les dentistes en fonction des nouvelles règles de gouvernance applicables.

LA GOUVERNANCE

- 1 **Effectuer** une réflexion sur la gouvernance des instances politiques, des comités statutaires et des autres comités et groupes de travail. Mettre sur pied un comité sur la gouvernance et donner un statut permanent au comité sur l'accès aux soins buccodentaires.
- 2 **Améliorer** la cohérence de l'ensemble de nos activités afin de bonifier nos pratiques de gestion pour mieux réaliser notre mission : la protection du public.
- 3 **Créer** une direction de l'exercice de la médecine dentaire qui chapeautera toutes les activités en lien avec la formation universitaire, la formation continue et l'amélioration de l'exercice, y compris l'inspection professionnelle.
- 4 **Dynamiser** le comité des jeunes membres en lui procurant un soutien politique et administratif et en lui confiant des mandats plus spécifiques.
- 5 **Mettre** les communications au sens large au cœur de nos priorités et des améliorations recherchées avec le public ainsi qu'avec nos membres et les instances gouvernementales.
- 6 **Doter** l'organisation d'un plan de relève pour les postes les plus critiques et assurer ainsi la pérennité de l'expertise nécessaire à la réalisation de nos activités.
- 7 **Revoir** le processus de traitement des appels des patients ou des dentistes pour toutes les demandes de renseignements liées à la pratique de la médecine dentaire.
- 8 **Maintenir** les processus et outils informatiques à des degrés de fonctionnalité qui répondent aux besoins sans cesse grandissants de l'ensemble des utilisateurs.

AUTRES SUJETS

- 1 Au cours des prochaines années, d'importants développements en matière de mobilité de la main-d'oeuvre pourraient survenir notamment par la signature de l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne à l'automne 2013. L'Ordre a fait preuve d'avant-gardisme pour développer des méthodes de reconnaissance et continuera ses efforts en ce sens. Il est d'ailleurs un membre fondateur de la Société internationale des organismes de réglementation dentaire (International Society of Dental Regulators).
- 2 La modernisation des pratiques professionnelles est toujours d'actualité et, dans ce contexte, un nouvel encadrement des professions de dentiste, d'hygiéniste dentaire, de denturologiste et d'assistante dentaire est à prévoir. Ceci nécessitera l'élaboration de guides de pratique et la mise en place de canaux de communication.